

Elections dans les très petites entreprises et associations : un fiasco prévisible

Vendredi 20 décembre, avec un jour de retard sur le calendrier prévu, suite à des “soutis informatiques” rencontrés par le prestataire Voxaly, le ministère du travail a proclamé les résultats des élections dans les très petites entreprises et associations, et des salarié-es des particuliers employeurs, qui se sont déroulées du 25 novembre au 9 décembre.

L'élément marquant de ce scrutin est le très faible taux de participation : 4,07% seulement des 5,3 millions de salarié-s concerné-es ont voté (contre 5,44% en 2021).

Cela n'est pas une surprise ! Les pouvoirs publics ont, encore une fois, refusé de mettre en place les moyens d'une véritable campagne permettant aux organisations syndicales de présenter leurs programmes et les enjeux de ce scrutin, privilégiant une campagne virtuelle sur les “réseaux sociaux”...

Des centaines de milliers de salarié-es, dont l'adresse connue par le ministère du travail n'était pas la bonne, n'ont pas reçu l'information sur ces élections, ni le matériel pour voter. Des milliers d'autres n'avaient pas été inscrit-es par leur employeur.

Dans ces conditions et avec une si faible participation, le commentaire des résultats n'a que peu de sens.

En réalisant 5,34 % des suffrages exprimés (11215 voix), contre 4,27% % en 2021 (10973 voix), Solidaires progresse en voix malgré la baisse de participation.

Alors que ce scrutin n'ouvrirait pas véritablement de droits nouveaux aux salarié-es des très petites entreprises et associations, secteurs où le syndicalisme est durement combattu et donc très insuffisamment implanté, c'est bien la question de l'organisation de ces salarié-es et la défense de leurs droits au quotidien qui doit être une priorité du syndicalisme.

L'Union syndicale Solidaires revendique des droits nouveaux pour les salarié-es des Très petites entreprises et associations, comme par exemple un·e délégué·e syndical·e de proximité.